

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	08
Votants	10
absents	07
Procurations	02

L'an Deux Mil vingt deux
Le 12 Décembre
Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : 05 décembre 2022
PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BINETRUY/MEYER Nadine CHABASSIER David. PERTUIS Martine.
ABSENTS : BELLEIL Thomas. CONTAMINE David. DECLE Sébastien. DELACOTE Aurélie. FALLEAU Geneviève. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
PROCURATIONS: BELLEIL Thomas à FORT Sylvette, FALLEAU Geneviève à PERTUIS Martine, SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : MUSEE D'HISTOIRE DE LA MEDECINE – REVISION DES TARIFS AU 01/01/2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 15/04/2019, il avait été décidé de la création du musée municipal ainsi que des différents tarifs.

Depuis cette création, les tarifs du Musée d'Histoire de la Médecine nécessitent, compte tenu de la rénovation du bâtiment et de l'évolution des prestations qui y sont proposés à destination des différents publics, des ajustements et propose les tarifs suivants :

	Depuis 2019	A partir du 01/01/2023
TARIF ADULTE	7 €	8 €
TARIF GROUPE (à partir de 15 personnes)	5 €	6 €
REDUCTION ETUDIANTS, CARTES PASS PERIGORD, AVENTURE, visiteur du Château sur présentation du ticket d'entrée du Château.	5 €	6 €
TARIF SPECIAL : Tarif spécial : Scolaires et centre de loisirs (écoles, lycées, collèges), Bus scolaires et centres loisirs : Gratuité pour 4 accompagnateurs maxi et les chauffeurs de bus	3 €	4 €
Enfants de moins de 14 ans	0 €	0 €
Porteur de la CARTE Ambassadeur accompagné d'un visiteur payant	0 €	0 €
Habitants de la commune de Hautefort sur présentation d'un justificatif de domicile	0 €	0 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les nouveaux tarifs à compter du 01/01/2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.
- **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20221212-2022-118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

HAUTEFORT le 12/12/2022

LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les 2 mois à compter de sa notification.